

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

THÉMATIQUES :

- Santé au travail et prévention des risques professionnels
- Risques psychosociaux (RPS)
- Médecine de prévention, ergonomie des postes
- Temps de repos, rythmes de travail, cycles horaires
- Logement, transport, éloignement familial

Le 03 Février 2026.

La situation de la santé au travail des personnels pénitentiaires atteint aujourd'hui un niveau critique. La surpopulation carcérale, les sous-effectifs chroniques, la multiplication des violences et la dégradation constante des conditions d'exercice installent une fatigue structurelle qui n'est plus soutenable. Cette réalité, vécue quotidiennement par les agents, n'est ni nouvelle ni imprévisible. Elle est le résultat de choix politiques et organisationnels qui ont fait de l'usure des personnels une variable d'ajustement du fonctionnement des établissements.

Les risques psychosociaux sont désormais omniprésents dans la pénitentiaire. Stress permanent, hypervigilance, agressions verbales et physiques, charge émotionnelle lourde liée aux incidents, aux suicides et aux tensions en détention pèsent durablement sur les agents. Les chiffres officiels attestent de plusieurs milliers d'agressions physiques contre les personnels chaque année, bien au-delà des objectifs affichés par l'administration elle-même. Pourtant, le suivi après incident reste inégal, souvent tardif, parfois inexistant, laissant les agents gérer seuls les conséquences professionnelles et personnelles de situations traumatisantes. Les RPS continuent d'être abordés comme des fragilités individuelles alors qu'ils relèvent pleinement de risques professionnels.

La médecine de prévention, pourtant centrale dans la protection de la santé des agents, demeure largement insuffisante. Les délais d'accès aux consultations, le manque de médecins, l'absence de véritables démarches d'ergonomie des postes de travail et l'accompagnement lacunaire des accidents de service traduisent une prévention essentiellement formelle. Trop souvent, les reprises de travail s'effectuent sans suivi réel, sans prise en compte des atteintes physiques ou psychologiques subies, renforçant le sentiment d'abandon et d'invisibilisation des difficultés rencontrées.

L'organisation du travail contribue directement à cette dégradation. Les repos sont régulièrement remis en cause, les rappels sur repos se banalisent, les cycles horaires sont imposés sans concertation réelle et les heures supplémentaires deviennent structurelles. La fatigue accumulée fragilise la vigilance, augmente les risques d'incident et met en danger les personnels comme les personnes détenues.

Le repos n'est ni un confort ni un privilège, il constitue une condition essentielle de sécurité et de prévention des risques professionnels.

À cette pression professionnelle s'ajoute une dimension sociale trop souvent ignorée. L'éloignement familial lié aux affectations, les difficultés d'accès au logement, le coût croissant de la vie et l'allongement des trajets domicile-travail aggravent l'épuisement des agents. La vie personnelle, lorsqu'elle est durablement déséquilibrée, devient un facteur supplémentaire de fragilisation. Cette double peine, professionnelle et personnelle, participe pleinement à l'usure des personnels et à la perte de sens du travail.

La CGT Pénitentiaire considère que la santé des agents n'est pas négociable. Elle constitue une obligation légale pour l'employeur et un enjeu central de sécurité publique. La prévention doit être repensée de manière ambitieuse, avec un véritable plan de lutte contre les risques psychosociaux, un renforcement effectif de la médecine de prévention, un suivi systématique après les incidents, une organisation du travail respectueuse des temps de repos et une prise en compte réelle des dimensions sociales telles que le logement, la mobilité et le rapprochement familial. Prévenir plutôt que réparer, protéger plutôt que sanctionner, organiser plutôt que subir doit redevenir la ligne directrice de l'administration.

À l'approche des **élections professionnelles de 2026**, ces enjeux doivent être portés clairement au niveau national. Défendre la santé au travail des personnels pénitentiaires, c'est défendre la sécurité des établissements, la continuité du service public et la dignité de celles et ceux qui le font vivre. **La CGT Pénitentiaire** continuera à porter ces exigences avec détermination, en refusant la banalisation de l'épuisement et en exigeant des droits, des moyens et une reconnaissance à la hauteur de l'engagement des agents.

La Commission Exécutive Nationale,

 **Du 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026 FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX !**
CHOISISSEZ LE CHANGEMENT :
VOTEZ *la* **cgt Pénitentiaire**